

OMPI



IPC/CE/30/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 9 janvier 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

COMITÉ D'EXPERTS

Trentième session
Genève, 19 – 23 février 2001

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DE LA CIB

Document établi par le Bureau international

1. Les modifications de la CIB figurant dans les annexes du présent document ont été approuvées par le Groupe de travail sur la révision de la CIB de sa première à sa quatrième sessions et sont maintenant soumises au comité d'experts pour adoption. Ces modifications concernent les classes et sous-classes de la CIB suivantes :

<u>Endroit</u>	<u>Annexe</u>	<u>Projet</u>	<u>Endroit</u>	<u>Annexe</u>	<u>Projet</u>
A 01 N	1	336	A 45 C	7	340
A 01 P	2	336	A 45 D	8	343
A 21	3	337	A 45 F	9	340
A 21 D	4	337	A 47 G	10	357
A 23 G	5	314	A 61 B	11	342, 343
A 23 L	6	337	A 61 F	12	344

<u>Endroit</u>	<u>Annexe</u>	<u>Projet</u>	<u>Endroit</u>	<u>Annexe</u>	<u>Projet</u>
A 61 K	13	314	C 12 N	31	336, 392
A 61 M	14	344	D 21 H	32	352
B 09 B	15	390	E 06 B	33	353
B 23 Q	16	348	G 01 B	34	418
B 26 B	17	343	G 01 C	35	397, 418
B 32 B	18	323	G 01 N	36	373
B 41 M	19	352	G 01 R	37	375
B 60 G	20	279	G 01 S	38	397, 418
B 60 J	21	353	G 01 V	39	418
B 60 R	22	325	G 02 B	40	376
B 65 D	23	340, 343, 357	G 06 F	41	399, 400, 401, 402
C 01	24	336			
C 04 B	25	390	G 06 T	42	418
C 07	26	336	G 09 B	43	403
C 08	27	336	G 11 B	44	404, 405
C 08 F	28	327	H 01 H	45	378, 380, 382
C 08 J	29	391	H 01 L	46	409
C 10 B	30	391			

2. Les modifications visées au paragraphe précédent ont été tirées par le Bureau international des annexes suivantes des rapports du Groupe de travail sur la révision de la CIB (dans l'ordre des projets de révision) :

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-							
		4/5		3/3		2/3		1/2	
		E	F	E	F	E	F	E	F
279	B 60 G					1E	1F	1	
314	A 23 G				2	2, E		2	
	A 61 K				3			3	
323	B 32 B			4E, E	4F	3			
325	B 60 R			5E, E	5F	4, E		4	
327	C 08 F					5E, E	5F	5	
336	A 01 N				6	6			
	A 01 P			7E, E	7F	7, E		6	
	C 01				8	8			
	C 07				9	9			
	C 08				10	10			
	C 12 N				11	11			
337	A 21				12	12			
	A 21 D				13	13			
	A 23 L				14	14			
340	A 45 C			15E, E	15F	15, E		7	
	A 45 F			16E, E	16F	16			
	B 65 D			17E	17F				
342	A 61 B			23E, E	23F	17			
343	A 45 D			24E	24F				
	A 61 B			25E, E	25F	18, E		8	
	B 26 B			26E	26F				
	B 65 D			27E	27F	19			

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-							
		4/5		3/3		2/3		1/2	
		E	F	E	F	E	F	E	F
344	A 61 F				28	20E, E	20F	9	
	A 61 M				29	21			
348	B 23 Q					22E, E	22F	10	
352	B 41 M			32E	32F	23E, E	23F	11	
	D 21 H						24	12	
353	B 60 J				33	25			
	E 06 B				34	26			
357	A 47 G				36	28			
	B 65 D				37	29			
373	G 01 N		21	39E, E	39F	34, E		14	
375	G 01 R				40	35E	35F	15	
376	G 02 B					36		16	
378	H 01 H				41	37E, E	37F	17	
380	H 01 H				42	38, E		18	
382	H 01 H				43	39, E		19	
390	B 09 B					40E, E	40F	20	
	C 04 B					41E, E	41F	21	
391	C 08 J		22	44					
	C 10 B		23	45					

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-							
		4/5		3/3		2/3		1/2	
		E	F	E	F	E	F	E	F
392	C 12 N						42	22	
397	G 01 C		24	46					
	G 01 S		25	47, E		43			
399	G 06 F			48E, E	48F	44, E		23	
400	G 06 F					45E, E	45F	24	
401	G 06 F					46E, E	46F	25	
402	G 06 F		26	49, E				26	
403	G 09 B						47	27	
404	G 11 B		27	50, E				28	
405	G 11 B						48	29	
409	H 01 L							30E	30F
418	G 01 B		48	55					
	G 01 C		49	56					
	G 01 S		50	57					
	G 01 V		51	58					
	G 06 T		52	59					

3. *Le comité d'experts est invité à adopter les modifications de la CIB proposées dans les annexes 1 à 46 du présent document.*

[Les annexes techniques suivent]

ANNEXES TECHNIQUES

ANNEXE 1 **A 01 N** **[Project-Rapporteur : 336/CZ]** **<CE30086F>**

Note(s) après
le titre

N (4) *L'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations sont classées en outre dans la sous-classe [A 01 P](#).*

ANNEXE 2 **A 01 P** **[Project-Rapporteur : 336/CZ]** **<CE30065F>**

N **Titre** ***ACTIVITÉ BIOCIDE, ACTIVITÉ DE RÉPULSION OU D'ATTRACTION DES ANIMAUX NUISIBLES, OU ACTIVITÉ DE RÉGULATION DE CROISSANCE DES VÉGÉTAUX, DE COMPOSÉS OU DE PRÉPARATIONS CHIMIQUES***

N Note(s) après
le titre

- (1) *La présente sous-classe couvre l'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles, ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations chimiques déjà classés en tant que tels dans les sous-classes [A 01 N](#) ou [C 12 N](#), ou dans les classes [C 01](#), [C 07](#) ou [C 08](#).*
- (2) *Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la sous-classe [A 01 N](#), qui s'appliquent également à la présente sous-classe.*
- (3) *Dans la présente sous-classe, l'activité est classée dans tous les endroits appropriés.*
- (4) *Les symboles de classement relatifs à la présente sous-classe ne sont pas placés en premier sur les documents de brevet.*

N **1/00** ***Désinfectants; Composés antimicrobiens ou leurs mélanges***

N **3/00** ***Fongicides***

N **5/00** ***Nématocides***

N **7/00** ***Arthropodocides***

N **7/02** • ***Acaricides***

N	7/04	• <i>Insecticides</i>
N	9/00	<i>Molluscicides</i>
N	11/00	<i>Rodenticides</i>
N	13/00	<i>Herbicides; Algicides</i>
N	13/02	• <i>sélectifs</i>
N	15/00	<i>Biocides utilisés à des fins particulières non prévues dans les groupes 1/00 à 13/00</i>
N	17/00	<i>Répulsifs des animaux nuisibles</i>
N	19/00	<i>Attractifs des animaux nuisibles</i>
N	21/00	<i>Régulateurs de croissance des végétaux</i>
N	23/00	<i>Chimiostérilisants</i>

ANNEXE 3 A 21 [Project-Rapporteur : 337/DE] <CE30093F>

C *Titre* *CUISSON AU FOUR; MATÉRIEL POUR LA PRÉPARATION OU LE TRAITEMENT DE LA PÂTE; PÂTE À CUIRE*

ANNEXE 4 A 21 D [Project-Rapporteur : 337/DE] <CE30094F>

C *Titre* --- *OU DE LA PÂTE À CUIRE, p.ex. PAR* ---

C 2/00 --- *addition d'ingrédients avant ou pendant la cuisson (10/00 a priorité)*

ANNEXE 5 A 23 G [Project-Rapporteur : 314/GB] <CE30064F>

C *Titre* *CACAO; PRODUITS À BASE DE CACAO, p.ex. CHOCOLAT; CONFISERIE; CHEWING-GUM; GLACES; LEUR FABRICATION*

Note(s) après
le titre

(1) Dans la présente ---

N (2) *Dans la présente sous-classe, la matière qui ne peut pas être complètement classée dans un seul groupe principal doit être classée dans chacun des groupes principaux pertinents.*

N 1/30 • *Produits à base de cacao, p.ex. chocolat; Leurs succédanés*

- N 1/32 • • caractérisés par la composition
- N 1/34 • • • Succédanés du cacao
- N 1/36 • • • caractérisés par les matières grasses utilisées (contenant des produits laitiers 1/45)
- N 1/38 • • • • Succédanés du beurre de cacao
- N 1/40 • • • caractérisés par les hydrates de carbone utilisés, p.ex. des polysaccharides (contenant des produits laitiers 1/45)
- N 1/42 • • • contenant des micro-organismes ou des enzymes; contenant des agents paramédicaux ou diététiques, p.ex. des vitamines (contenant des produits laitiers 1/45)
- N 1/44 • • • contenant des peptides ou des protéines (contenant des produits laitiers 1/45)
- N 1/45 • • • contenant des produits laitiers
- N 1/46 • • • contenant des végétaux ou des parties de ceux-ci, p.ex. des fruits, des graines, des extraits (contenant des gommes 1/40)
- N 1/48 • • caractérisés par la forme, la structure ou la forme physique, p.ex. produits avec un support non comestible (produits liquides, produits solides sous forme de poudre, de flocons ou de granules pour obtenir des produits liquides 1/54)
- N 1/50 • • • Produits à structure aérée, mousseuse, cellulaire ou poreuse
- N 1/52 • • • Produits composites, p.ex. en couches, enrobés, fourrés
- N 1/54 • • Produits liquides; Produits solides sous forme de poudre, de flocons ou de granules pour obtenir des produits liquides, p.ex. pour faire du lait au chocolat
- C 3/00 – – – **ou fourrés** (chewing-gum 4/00)
- D 3/30 (transféré en 4/00)
- N 3/34 • Sucreries, confiseries ou massepain; Procédés pour leur fabrication
- N 3/36 • • caractérisés par la composition
- N 3/38 • • • Produits sans saccharose
- N 3/40 • • • caractérisés par les matières grasses utilisées (contenant des produits laitiers 3/46)
- N 3/42 • • • caractérisés par les hydrates de carbone utilisés, p.ex. des polysaccharides (contenant des produits laitiers 3/46)
- N 3/44 • • • contenant des peptides ou des protéines (contenant des produits laitiers 3/46)
- N 3/46 • • • contenant des produits laitiers
- N 3/48 • • • contenant des végétaux ou des parties de ceux-ci, p.ex. des fruits, des graines, des extraits (contenant des gommes 3/42)

- N 3/50 • • *caractérisés par la forme, la structure ou la forme physique, p.ex. produits avec structure supportée (structures composites comportant du chocolat, p.ex. en tant que couche, en enrobage ou en remplissage 1/52)*
- N 3/52 • • • *Produits à structure aérée, mousseuse, cellulaire ou poreuse*
- N 3/54 • • • *Produits composites, p.ex. en couches, enrobés, fourrés*
- N 3/56 • • • *Produits avec des supports comestibles ou non comestibles, p.ex. sucettes*
- N 4/00 **Chewing-gum**
- N 4/02 • *Appareils spécialement adaptés à la fabrication ou au traitement du chewing-gum*
- N 4/04 • • *pour mouler ou façonner*
- N 4/06 • *caractérisé par la composition*
- N 4/08 • • *de la base du chewing-gum*
- N 4/10 • • *caractérisé par les hydrates de carbone utilisés, p.ex. des polysaccharides (contenant des produits laitiers 4/15)*
- N 4/12 • • *contenant des micro-organismes ou des enzymes; contenant des agents paramédicaux ou diététiques, p.ex. des vitamines (contenant des produits laitiers 4/15)*
- N 4/14 • • *contenant des peptides ou des protéines (contenant des produits laitiers 4/15)*
- N 4/15 • • *contenant des produits laitiers*
- N 4/16 • *caractérisé par la forme, la structure ou la forme physique, p.ex. produits aérés*
- N 4/18 • • *Produits composites, p.ex. fourrés*
- D 9/02 *(transféré en 9/32 - 9/50)*
- N 9/32 • *caractérisés par la composition*
- N 9/34 • • *caractérisés par les hydrates de carbone utilisés, p.ex. des polysaccharides (caractérisés par les produits laitiers utilisés 9/39)*
- N 9/36 • • *contenant des micro-organismes ou des enzymes; contenant des agents paramédicaux ou diététiques, p.ex. des vitamines (caractérisés par les produits laitiers utilisés 9/39)*
- N 9/38 • • *contenant des peptides ou des protéines (caractérisés par les produits laitiers utilisés 9/39)*
- N 9/39 • • *caractérisés par les produits laitiers utilisés*
- N 9/40 • • *contenant des végétaux ou des parties de ceux-ci, p.ex. des fruits, des graines, des extraits (contenant des gommés 9/34)*

- N 9/42 • *caractérisés par la forme, la structure ou la forme physique (produits liquides, produits solides sous forme de poudre, de flocons ou de granules pour obtenir des produits liquides 9/50)*
- N 9/44 • • *Produits à structure aérée, mousseuse, cellulaire ou poreuse*
- N 9/46 • • *Produits composites, p.ex. en couches, enrobés, fourrés*
- N 9/48 • • *Produits avec des supports comestibles ou non comestibles, p.ex. des cornets*
- N 9/50 • *Produits liquides; Produits solides en forme de poudre, de flocons ou de granules pour obtenir des produits liquides*

ANNEXE 6 A 23 L [Project-Rapporteur : 337/DE] <CE30095F>

C **Titre** --- LES SOUS-CLASSES A 21 D OU A 23 B À ---

ANNEXE 7 A 45 C [Project-Rapporteur : 340/GB] <CE30066F>

Titre **PORTE-MONNAIE; BAGAGES; SACS PORTÉS À LA MAIN**
(réceptacles en ---)

N *Note(s) après
le titre*

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- *"Bagages" désigne des réceptacles destinés aux effets personnels pour un voyage, p.ex. des sacs de voyage, des valises, des malles.*

3/00 **Bagages flexibles; Sacs portés à la main** (bagages, sacs ou articles similaires pliants ou extensibles 7/00; miroirs de sacs à main A 45 D 42/04)

5/00 **Bagages rigides ou semi-rigides** (bagages, sacs ou articles similaires pliants ou extensibles 7/00)

- C 5/02 • *Leurs matériaux (fabrication de bagages en cuir, ---*
- N 5/03 • *Valises*
- C 5/06 • *comportant des compartiments extérieurs*
- C 5/08 • *de forme ronde ou ovale*
- D 5/10 *(couvert par 5/00)*
- D 5/12 *(transféré en 13/02)*
- C 5/14 • *comportant des moyens ---*

- 7/00** **Bagages, sacs ou articles similaires pliants ou extensibles**
7/02 • à armatures en ciseaux
- 9/00** **Bagages ou sacs transformables en objets – – –**
- C 13/00** **Parties constitutives; Accessoires (mercerie A 44; – – –**
- C 13/02** • Garnitures intérieures; Moyens pour retenir ou envelopper les objets
- N 13/03** • • Moyens pour retenir les vêtements
- 13/04 • Montures
- 13/06 • • Montures des fermetures
- 13/18 • – – – perte des bagages ou des sacs
- 13/22 • • – – – dans les bagages (poignées indépendantes – – –
- 15/00** **Porte-monnaie, sacs, bagages ou autres réceptacles couverts par les groupes 1/00 à 11/00 combinés avec – – –**

ANNEXE 8 **A 45 D** [Project-Rapporteur : 343/RU] <CE30079F>

- 27/24 • • – – – après usage (dispositifs pour recueillir les lames de bistouri usagées A 61 B 17/3217; emballages B 65 D, p.ex. – – –

ANNEXE 9 **A 45 F** [Project-Rapporteur : 340/GB] <CE30073F>

- C Titre** – – – **OU DE CAMPING; SACS OU PAQUETAGES PORTÉS SUR LE CORPS** (sacs portés à la main ou bagages A 45 C)
- C 3/00** – – – (couvertures de voyage A 47 G 9/06); Sacs ou paquetages portés sur le corps (transformables en d'autres articles 4/00)
- C 4/00** – – – à d'autres usages; Sacs ou paquetages portés sur le corps et transformables en d'autres articles

ANNEXE 10 **A 47 G** [Project-Rapporteur : 357/EP] <CE30084F>

- C 29/12** • Réceptacles pour courrier ou journaux, p.ex. boîtes aux lettres (29/14 a priorité; colonnes de descente pour le courrier dans les bâtiments B 65 G 11/04)
- C 29/14** • – – – Récipients similaires pour colis avec accessoires pour – – –

ANNEXE	11	A 61 B	[Project-Rapporteur : 342/AT]	<CE30074F>
	5/145		• --- pression sanguine ou du débit sanguin 5/02 ; détection ou ---	
N	5/1455		• • <i>en utilisant des capteurs optiques, p.ex. des oxymètres à photométrie spectrale</i>	
N	5/1459		• • • <i>invasifs, p.ex. introduits dans le corps par un cathéter</i>	
N	5/1464		• • • <i>spécialement adaptés pour des tissus fœtaux</i>	
N	5/1468		• • <i>en utilisant des procédés chimiques ou électrochimiques, p.ex. par des moyens polarographiques</i>	
N	5/1473		• • • <i>invasifs, p.ex. introduits dans le corps par un cathéter</i>	
N	5/1477		• • • <i>non invasifs</i>	
N	5/1482		• • • <i>spécialement adaptés pour des tissus fœtaux</i>	
N	5/1486		• • <i>en utilisant des électrodes enzymatiques, p.ex. avec oxydase immobilisée</i>	
N	5/1491		• • <i>Applicateurs chauffés</i>	
N	5/1495		• • <i>Étalonnage ou essai des sondes in vivo</i>	
	5/15		• --- (seringues hypodermiques A 61 M 5/178)	
N	5/151		• • <i>spécialement adaptés pour le prélèvement d'échantillons de sang capillaire, p.ex. par des lancettes</i>	
N	5/153		• • <i>spécialement adaptés pour le prélèvement d'échantillons de sang veineux ou artériel, p.ex. par des seringues</i>	
N	5/154		• • • <i>utilisant des moyens préalablement mis sous vide</i>	
	5/155		• • <i>spécialement adaptés pour des ---</i>	
N	5/157		• • <i>caractérisés par des moyens intégrés pour mesurer des caractéristiques du sang</i>	

ANNEXE	11	A 61 B	[Project-Rapporteur : 343/RU]	<CE30067F>
	1/00		--- infrasonores 8/12 ; instruments endoscopiques pour prélever des échantillons cellulaires ou pour la biopsie 10/023 ; pour la chirurgie 17/00 ; instruments chirurgicaux endoscopiques 17/94 ; instruments chirurgicaux utilisant un ---	
C	10/00		--- <i>diagnostic, p.ex. pour le diagnostic de</i> ---	
N	10/02		• <i>Instruments pour prélever des échantillons cellulaires ou pour la biopsie (dispositifs pour prélever des échantillons sanguins 5/15)</i>	
N	10/023		• • <i>Instruments endoscopiques</i>	
N	10/027		• • <i>Pinces à biopsie</i>	

- N* *Note(s) après 17/00*
- Lors du classement dans les groupes 17/00 à 17/92, un classement dans le groupe 17/94 est également attribué si les caractéristiques endoscopiques de l'instrument chirurgical présentent un intérêt.*
- C* 17/22 • --- p.ex. des os (pour la biopsie 10/02; instruments ou procédés de gynécologie ou d'obstétrique 17/42); pour l'élimination ou --- vaisseaux sanguins (dilatateurs A 61 M 29/00)
- N* 17/221 • • Dispositifs de préhension des calculs en forme de boucles ou de paniers
- C* 17/28 • Pincés chirurgicales (pincés à biopsie 10/027; forceps obstétricaux 17/44)
- N* 17/285 • • combinées à des instruments coupants
- N* 17/29 • • Pincés pour la chirurgie faiblement invasive
- N* 17/295 • • • combinées à des instruments coupants
- C* 17/32 • Instruments chirurgicaux coupants (instruments pour ligaturer et ---
- N* 17/3201 • • Ciseaux (pour la biopsie 10/02)
- N* 17/3203 • • Instruments coupants à jet de fluide
- N* 17/3205 • • Instruments pour l'excision
- N* 17/3207 • • • Dispositifs d'athérectomie
- N* 17/3209 • • Instruments pour l'incision
- N* 17/3211 • • • Scalpels chirurgicaux ou bistouris; Leurs accessoires
- N* 17/3213 • • • • avec des lames séparables
- N* 17/3215 • • • • Emballages ou distributeurs, p.ex. pour lames de bistouri
- N* 17/3217 • • • • Dispositifs pour enlever ou recueillir les lames de bistouri usagées
- N* 17/94 • Instruments chirurgicaux endoscopiques (instruments endoscopiques pour prélever des échantillons cellulaires ou pour la biopsie 10/023)

ANNEXE 12

A 61 F

[Project-Rapporteur : 344/EP]

<CE30022F>

C *Titre* --- PROTHÈSES; DISPOSITIFS MAINTENANT LE PASSAGE OU ÉVITANT L'AFFAISSEMENT DE STRUCTURES CORPORELLES TUBULAIRES, P.EX. STENTS; DISPOSITIFS D'ORTHOPÉDIE, DE ---

Rubrique- guide avant 2/00	<u>Filtres, dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires, prothèses ou accessoires</u> (modèles ---)
C 2/00	--- <i>assujettir au corps; dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires, p.ex. stents (en tant ---</i>
C 2/04	<ul style="list-style-type: none">• --- 2/20 ont priorité; dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires, p.ex. stents 2/82)
N 2/82	<ul style="list-style-type: none">• Dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires, p.ex. stents (anastomose A 61 B 17/11; dilataateurs A 61 M 29/00)
N 2/84	<ul style="list-style-type: none">• Instruments spécialement adaptés pour les insérer ou les retirer
N 2/86	<ul style="list-style-type: none">• Stents formés d'éléments filiformes
N 2/90	<ul style="list-style-type: none">• formés d'enroulements hélicoïdaux ou en spirale (filets formés d'enroulements entrecroisés 2/92)
N 2/92	<ul style="list-style-type: none">• les éléments filiformes présentant une structure de filet
N 2/94	<ul style="list-style-type: none">• Stents ayant la forme d'une feuille enroulée se déployant après l'insertion dans le vaisseau
N 2/96	<ul style="list-style-type: none">• Stents conservant leur forme après mise en place à l'endroit voulu

ANNEXE 13 A 61 K [Project-Rapporteur : 314/GB] <CE30091F>

9/68

- --- la préparation du chewing-gum A 23 G 4/00)

ANNEXE 14 A 61 M [Project-Rapporteur : 344/EP] <CE30081F>

**Rubrique-
guide avant
23/00** --- (seringues 3/00, 5/00; stents A 61 F 2/82)

ANNEXE 15 **B 09 B** **[Project-Rapporteur : 390/RU]** **<CE30036F>**

Note(s) après
le titre

N

<== artificielle ou analogue

C 04 B 33/132 Déchets ou résidus utilisés comme
ingrédients dans les compositions de
produits argileux

C 05 F Engrais résultant ==>

ANNEXE 16 **B 23 Q** **[Project-Rapporteur : 348/DE]** **<CE30023F>**

- 11/04 • Dispositions pour empêcher la surcharge ---
- C* 11/10 • Dispositions pour le refroidissement ou la lubrification des ---
- C* 11/12 • Dispositions pour le --- parties des machines (11/14 a priorité)
- C* 11/14 • Procédés ou dispositions pour maintenir des parties de machines-
outils ou les outils à une ---

ANNEXE 17 **B 26 B** **[Project-Rapporteur : 343/RU]** **<CE30080F>**

Titre --- la chirurgie *A 61 B 17/00*; pour le ---
5/00 --- **lames amovibles** (scalpels chirurgicaux ou bistouris avec des
lames séparables *A 61 B 17/3213*)

ANNEXE 18 **B 32 B** **[Project-Rapporteur : 323/GB]** **<CE30092F>**

- N* 15/082 • • • comprenant des résines vinyliques; comprenant des résines
acryliques
- N* 15/085 • • • comprenant des polyoléfines
- N* 15/088 • • • comprenant des polyamides
- N* 15/09 • • • comprenant des polyesters
- N* 15/092 • • • comprenant des résines époxy
- N* 15/095 • • • comprenant des polyuréthanes
- N* 15/098 • • • comprenant des résines de condensation d'aldéhydes, p.ex.
avec des phénols, des urées ou des mélamines
- 27/38 • comprenant des résines époxy

- 27/42 • comprenant des résines de condensation d'aldéhydes, p.ex. avec des phénols, des urées ou des mélamines

ANNEXE 19 B 41 M [Project-Rapporteur : 352/EP] <CE30024F>

N Note(s) après
5/00

Note d'information

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Colorants organiques ou composés étroitement apparentés pour produire des colorants en soi C 09 B

- 5/132 • • Composants chimiques générateurs de couleurs; Additifs ou liants pour ces composants
- 5/155 • • • – – – composés acides; Additifs ou liants pour ces composants; Couches contenant de tels composants pour le développement des couleurs, de tels additifs ou de tels liants

N Note(s) après
5/20

Note d'information

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Procédés dans lesquels le courant est transformé en un motif thermique pour obtenir un transfert vers une feuille réceptrice 5/382

- 5/26 • Thermographie (5/20, 5/24 ont priorité; systèmes phothermographiques G 03 C 1/498)
- 5/30 • • – – – (5/34 a priorité)
- N 5/323 • • • *Formateurs de couleurs organiques, p.ex. leuco-dérivés*
- N 5/327 • • • • *avec un cycle lactone ou lactame*
- N 5/333 • • • *Composants pour le développement des couleurs, p.ex. composés acides*
- N 5/337 • • • *Additifs; Liants*
- D 5/38 (transféré en 5/382, 5/398)

- N 5/382 • • *Procédés de transfert ou de sublimation par contact (impression sublistatique 5/035; revêtements pour améliorer la réceptivité aux encres, aux colorants ou aux pigments 5/50)*
- N 5/385 • • • *caractérisés par les colorants ou les pigments transférables*
- N 5/388 • • • • *Colorants azoïques*
- N 5/39 • • • • *Colorants contenant une ou plusieurs liaisons doubles carbone-azote, p.ex. azométhine*
- N 5/392 • • • *Additifs autres que des substances génératrices de couleurs, des colorants ou des pigments, p.ex. sensibilisateurs, agents facilitant le transfert*
- N 5/395 • • • • *Additifs macromoléculaires, p.ex. liants*
- N 5/398 • • *Procédés basés sur la formation d'un motif collant utilisant des poudres*
- N *Note(s) après 5/40*
- Note d'information*
- Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:*
- Feuilles d'enregistrement caractérisées par les revêtements utilisés pour améliorer la réceptivité aux encres, aux colorants ou aux pigments, p.ex. pour jet d'encre ou pour l'enregistrement par transfert thermique de colorants 5/50*
- N 5/41 • • • *Couches de support*
- N 5/42 • • • *Couches intermédiaires ou couches de couverture*
- N 5/44 • • • • *caractérisées par les composés macromoléculaires*
- N 5/46 • • • *caractérisés par les moyens pour convertir la lumière en chaleur; caractérisés par les moyens ou les couches de filtrage ou d'adsorption de la chaleur ou du rayonnement*
- N 5/48 • • • *combinés avec d'autres couches ou compositions d'enregistrement d'images; Originaux particuliers pour la reproduction thermographique*
- N 5/50 • *Feuilles d'enregistrement caractérisées par les revêtements utilisés pour améliorer la réceptivité aux encres, aux colorants ou aux pigments, p.ex. pour jet d'encre ou pour l'enregistrement par transfert thermique de colorants (impression sur papier préalablement traité 1/36)*
- N 5/52 • • *Revêtements macromoléculaires*

ANNEXE 20 B 60 G [Project-Rapporteur : 279/EP] <CE30020F>

- D 17/01 (*couvert par 17/00, 17/015*)
- C 17/015 • --- ou électroniques (*17/005 a priorité*)
- N 17/016 • • caractérisés par leur réponse à un mouvement ou une condition données ou à l'action du conducteur, lors du déplacement du véhicule
- N 17/0165 • • • à une condition externe, p.ex. un mauvais état de la route, un vent latéral
- N 17/017 • • caractérisés par leur utilisation lorsque le véhicule est arrêté, p.ex. lors du chargement, du démarrage ou de l'arrêt du moteur
- N 17/018 • • caractérisés par l'utilisation d'un mode de traitement du signal ou d'une méthode de commande spécifiques
- N 17/0185 • • • pour la détection des dysfonctionnements
- N 17/019 • • caractérisés par le type ou l'agencement des capteurs
- N 17/0195 • • caractérisés en ce que le réglage est combiné à d'autres systèmes de commande du véhicule

ANNEXE 21 B 60 J [Project-Rapporteur : 353/AT] <CE30082F>

Note(s) après
le titre

- (1) Les fenêtres, les pare-brise, les toits amovibles, les portes ou les dispositifs similaires qui sont d'application générale, même s'ils ne sont décrits ou revendiqués que pour les véhicules, sont aussi classés dans la sous-classe **E 06 B**.

<Supprimer l'ancienne note (2)>

- (2) <Ancienne note (3)>

ANNEXE 22 B 60 R [Project-Rapporteur : 325/GB] <CE30071F>

**16/00 --- de fluides spécialement adaptés --- non prévus ailleurs;
Agencement des éléments des circuits électriques ou des circuits de fluides spécialement adapté aux véhicules et non prévu ailleurs**

N Note(s) après
16/00

Note d'information

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Dispositifs pour mesurer, signaler, commander ou distribuer la pression ou la température des pneumatiques, spécialement adaptés pour être montés sur des véhicules [B 60 C 23/00](#)

Verrouillage centralisé de plusieurs portes [E 05 B 65/36](#)

- N 16/023 • • pour la transmission de signaux entre des parties ou des sous-systèmes du véhicule
- N 16/027 • • • entre des parties du véhicule mobiles l'une par rapport à l'autre, p.ex. entre le volant et la colonne de direction
- N 16/03 • • pour l'alimentation des sous-systèmes du véhicule en énergie électrique
- N 16/033 • • • caractérisé par l'utilisation de cellules électriques ou de batteries (pour la propulsion [B 60 K 1/04](#); approvisionnement des véhicules en batteries ou retrait des batteries des véhicules [B 60 S 5/06](#); essai de l'état de charge [G 01 R 31/36](#))

N Note(s) après
16/033

Note d'information

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Circuits pour la charge ou la dépolarisation des batteries ou pour alimenter des charges par des batteries [H 02 J 7/00](#)

- N 16/037 • • pour le confort des occupants
- C 16/04 • • Agencement des batteries

N Note(s) après
16/04

Note d'information

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Agencement ou montage de batteries pour la propulsion
[B 60 K 1/04](#)

Approvisionnement des véhicules en batteries ou retrait des batteries des véhicules [B 60 S 5/06](#)

16/06 • • – – – enlever les charges électrostatiques

N Note(s) après
16/06

Note d'information

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Pour enlever les charges électrostatiques en général
[H 05 F 3/00](#)

16/08 • – – – de fluides

N Note(s) après
16/08

Note d'information

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Agencement des canalisations de carburant
[B 60 K 15/01](#)

ANNEXE 23

B 65 D

[Project-Rapporteur : 340/GB]

<CE30063F>

Titre

– – – laiteries [A 01 J](#); porte-monnaie, sacs portés à la main ou bagages [A 45 C](#); matériel de voyage ou de camping, sacs ou paquetages portés sur le corps [A 45 F](#); ustensiles – – – table [A 47 G](#); réceptacles pour courrier ou journaux [A 47 G 29/12](#); matériel – – –

ANNEXE 23 **B 65 D** **[Project-Rapporteur : 343/RU]** **<CE30078F>**

- 83/08 • --- et plats (distributeurs de lames de bistouri [A 61 B 17/3215](#))
- 85/00** --- toilette [A 45 D](#); emballages pour scalpels chirurgicaux, bistouris
ou pour leurs lames [A 61 B 17/3215](#); récipients spécialement ---

ANNEXE 23 **B 65 D** **[Project-Rapporteur : 357/EP]** **<CE30085F>**

Titre --- laiteries [A 01 J](#); porte-monnaie, sacs portés à la main ou bagages
[A 45 C](#); matériel de voyage ou de camping, sacs ou paquetages portés
sur le corps [A 45 F](#); ustensiles --- table [A 47 G](#); réceptacles pour
courrier ou journaux [A 47 G 29/12](#); matériel ---

Schéma
général <Supprimer l'ancienne note>

FERMETURES AMOVIBLES OU ==>

D 91/00 (transféré en [A 47 G 29/12, 29/14](#))

ANNEXE 24 **C 01** **[Project-Rapporteur : 336/CZ]** **<CE30087F>**

Note(s) après
le titre

- N* (2) *L'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction
des animaux nuisibles ou l'activité de régulation de
croissance des végétaux, présentées par des composés
ou des préparations sont classées en outre dans la
sous-classe [A 01 P](#).*
- (3) <Ancienne note (2)>

ANNEXE 25 **C 04 B** **[Project-Rapporteur : 390/RU]** **<CE30037F>**

- N 33/132* • • • *Déchets; Résidus (33/16 a priorité)*
- N 33/135* • • • • *Résidus de combustion, p.ex. cendres volantes, résidus
d'incinération*
- N 33/138* • • • • *provenant de procédés métallurgiques, p.ex. scories,
poussières de four, déchets de traitements électrolytiques*

ANNEXE 26 **C 07** **[Project-Rapporteur : 336/CZ]** **<CE30088F>**

Note(s) après
le titre

- | | | |
|----------|-----|---|
| <i>N</i> | (2) | <i>L'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations sont classées en outre dans la sous-classe A 01 P.</i> |
| | (3) | <Ancienne note (2)> |
| | (4) | <Ancienne note (3)> |
| | (5) | <Ancienne note (4)> |
| | (6) | <Ancienne note (5)> |
| | (7) | <Ancienne note (6)> |

ANNEXE 27 **C 08** **[Project-Rapporteur : 336/CZ]** **<CE30089F>**

Note(s) après
le titre

- | | | |
|----------|-----|---|
| <i>N</i> | (1) | <i>L'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations sont classées en outre dans la sous-classe A 01 P.</i> |
| | (2) | Les procédés utilisant – – – |

ANNEXE 28 **C 08 F** **[Project-Rapporteur : 327/EP]** **<CE30021F>**

- | | | |
|----------|--------|--|
| <i>N</i> | 4/619 | • • • • • <i>Composant couvert par le groupe 4/60 contenant une liaison métal de transition-carbone</i> |
| <i>N</i> | 4/6192 | • • • • • <i>contenant au moins un cycle cyclopentadiényle, condensé ou non, p.ex. un cycle indényle ou fluorényle</i> |
| <i>N</i> | 4/639 | • • • • • <i>Composant couvert par le groupe 4/62 contenant une liaison métal de transition-carbone</i> |
| <i>N</i> | 4/6392 | • • • • • <i>contenant au moins un cycle cyclopentadiényle, condensé ou non, p.ex. un cycle indényle ou fluorényle</i> |
| <i>N</i> | 4/659 | • • • • • <i>Composant couvert par le groupe 4/64 contenant une liaison métal de transition-carbone</i> |

N 4/6592 • • • • • • • *contenant au moins un cycle cyclopentadiényle, condensé ou non, p.ex. un cycle indényle ou fluorényle*

ANNEXE 29 C 08 J [Project-Rapporteur : 391/RU] <CE30116F>

11/10 • • --- monomère d'origine C 07; production de mélanges d'hydrocarbures liquides à partir de caoutchouc ou de déchets de caoutchouc C 10 G 1/10))

ANNEXE 30 C 10 B [Project-Rapporteur : 391/RU] <CE30117F>

N 53/07 • *de matières polymères synthétiques, p.ex. pneumatiques (récupération ou traitement des déchets de composés organiques macromoléculaires ou des compositions à base de tels composés par traitement thermique à la chaleur sèche pour obtenir des matériaux partiellement dépolymérisés C 08 J 11/10; production de mélanges d'hydrocarbures liquides à partir de caoutchouc ou de déchets de caoutchouc C 10 G 1/10)*

ANNEXE 31 C 12 N [Project-Rapporteur : 336/CZ] <CE30090F>

Note(s) après le titre

N (2) *L'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations sont classées en outre dans la sous-classe A 01 P.*

(3) <Ancienne note (2)>

(4) <Ancienne note (3)>

ANNEXE 31 C 12 N [Project-Rapporteur : 392/EP] <CE30039F>

15/48 • • • • • • • --- bovine, virus de la leucémie féline

15/49 • • • • • • • Lentiviridae, virus de l'immunodéficience comme le VIH, virus visna-maedi, ---

ANNEXE 32 D 21 H [Project-Rapporteur : 352/EP] <CE30038F>

19/00 --- **de couchage** (feuilles d'enregistrement caractérisées par les revêtements utilisés pour améliorer la réceptivité aux encres, aux colorants ou aux pigments [B 41 M 5/50](#))

ANNEXE 33 E 06 B [Project-Rapporteur : 353/AT] <CE30083F>

Note(s) après
le titre

(3) --- tenir compte de la note (1) qui suit le titre ---

ANNEXE 34 G 01 B [Project-Rapporteur : 418/GB] <CE30111F>

Titre --- [G 01 C](#); photogrammétrie ou vidéogrammétrie [G 01 C 11/00](#);
mesure ---

ANNEXE 35 G 01 C [Project-Rapporteur : 397/GB] <CE30108F>

- C 3/10 • --- dans l'instrument (systèmes de triangulation active, c. à d. utilisant la transmission et la réflexion d'ondes électromagnétiques autres que les ondes radio, [G 01 S 17/48](#))
- C 3/22 • --- l'objet lui-même (systèmes de triangulation active, c. à d. utilisant la transmission et la réflexion d'ondes électromagnétiques autres que les ondes radio, [G 01 S 17/48](#))
- C 3/24 • --- dans l'instrument (systèmes de triangulation active, c. à d. utilisant la transmission et la réflexion d'ondes électromagnétiques autres que les ondes radio, [G 01 S 17/48](#))
- C 3/26 • --- l'objet lui-même (systèmes de triangulation active, c. à d. utilisant la transmission et la réflexion d'ondes électromagnétiques autres que les ondes radio, [G 01 S 17/48](#))

ANNEXE 35 G 01 C [Project-Rapporteur : 418/GB] <CE30112F>

C 11/00 *Photogrammétrie ou vidéogrammétrie, p.ex. stéréogrammétrie; Levers photographiques* --- p.ex. avec des théodolites, [1/00](#), [3/00](#), --

- N 11/36 • *Vidéogrammétrie, c. à d. traitement électronique de signaux vidéo provenant de différentes sources pour obtenir des informations sur la parallaxe ou la distance*

ANNEXE	36	G 01 N	[Project-Rapporteur : 373/EP]	<CE30068F>
C	29/02	•	<i>Analyse de fluides (utilisant des techniques d'émission acoustique 29/14)</i>	
N	29/024	• •	<i>en mesurant la vitesse de propagation ou le temps de propagation des ondes acoustiques</i>	
N	29/028	• •	<i>en mesurant l'impédance mécanique ou acoustique</i>	
N	29/032	• •	<i>en mesurant l'atténuation des ondes acoustiques</i>	
N	29/036	• •	<i>en mesurant la fréquence ou la résonance des ondes acoustiques</i>	
C	29/04	•	<i>Analyse de solides (utilisant des techniques d'émission acoustique 29/14)</i>	
C	29/06	• •	<i>Visualisation de l'intérieur, p.ex. microscopie acoustique</i>	
N	29/07	• •	<i>en mesurant la vitesse de propagation ou le temps de propagation des ondes acoustiques</i>	
D	29/08		<i>(transféré en 29/07, 29/09, 29/11, 29/12)</i>	
N	29/09	• •	<i>en mesurant l'impédance mécanique ou acoustique</i>	
D	29/10		<i>(transféré en 29/07, 29/09, 29/11, 29/12)</i>	
N	29/11	• •	<i>en mesurant l'atténuation des ondes acoustiques</i>	
C	29/12	• •	<i>en mesurant la fréquence ou la résonance des ondes acoustiques</i>	
C	29/14	•	<i>--- d'émission acoustique</i>	
D	29/16		<i>(transféré en 29/028, 29/09)</i>	
D	29/18		<i>(transféré en 29/024, 29/07)</i>	
D	29/20		<i>(transféré en 29/032, 29/11)</i>	
N	29/265	• • •	<i>en déplaçant le capteur par rapport à un matériau fixe</i>	
N	29/27	• • •	<i>en déplaçant le matériau par rapport à un capteur fixe</i>	
N	29/275	• • •	<i>en déplaçant à la fois le capteur et le matériau</i>	
N	29/30	• •	<i>Dispositions pour l'étalonnage ou la comparaison, p.ex. avec des objets standard</i>	
N	29/32	• •	<i>Dispositions pour supprimer des influences indésirables, p.ex. des variations de température ou de pression</i>	
N	29/34	•	<i>Génération des ondes ultrasonores, sonores ou infrasonores</i>	
N	29/36	•	<i>Détection du signal de réponse</i>	

- N 29/38 • • *par filtrage temporel, p.ex. en utilisant des fenêtres temporelles*
- N 29/40 • • *par filtrage en amplitude, p.ex. par application d'un seuil*
- N 29/42 • • *par filtrage en fréquence*
- N 29/44 • *Traitement du signal de réponse détecté*
- N 29/46 • • *par analyse spectrale, p.ex. par analyse de Fourier*
- N 29/48 • • *par comparaison d'amplitude*
- N 29/50 • • *en utilisant des techniques d'autocorrélation ou des techniques d'intercorrélation*
- N 29/52 • • *en utilisant des procédés d'inversion autres que l'analyse spectrale, p.ex. inversion conjuguée de gradient*

ANNEXE 37 G 01 R [Project-Rapporteur : 375/EP] <CE30041F>

- Note(s) après le titre
- N (4) *Dans la présente sous-classe, les instruments ou les dispositions pour mesurer les variables électriques sont classés de la façon suivante:*
 - N – *Les instruments électromécaniques dans lesquels les variables électriques mesurées influencent directement l'indication de la valeur mesurée, y compris les effets combinés de plusieurs valeurs, sont classés dans les groupes 5/00 à 11/00.*
 - N – *Les détails communs aux différents types d'instruments couverts par les groupes 5/00 à 11/00 sont classés dans le groupe 1/00.*
 - N – *Les dispositions impliquant des circuits pour obtenir une indication de la valeur mesurée par dérivation, calcul ou autre traitement des variables électriques, p.ex. par comparaison avec une autre valeur, sont classées dans les groupes 17/00 à 29/00.*
 - N – *Les détails communs aux différents types des dispositions couvertes par les groupes 17/00 à 29/00 sont classés dans le groupe 15/00.*
 - (5) <Ancienne note (4)>
 - C 1/00 – – – à 13/00 et 31/00 (détails structurels – – –
 - 1/04 • • – – – des bornes

N Note(s) après
1/04

Note informative

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Bornes en général [H 01 R](#)

Barrettes ou panneaux de bornes [H 02 B](#)

Boîtiers, coffrets ou tiroirs pour appareils électriques
[H 05 K](#)

1/10 • • Aménagements des supports

N Note(s) après
1/10

Note informative

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Supports en général [F 16 C](#)

1/16 • • Aimants

N Note(s) après
1/16

Note informative

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Aimants en général [H 01 F](#)

1/20 • --- avec ces appareils

N Note(s) après
1/20

Note informative

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Transformateurs de mesure en soi [H 01 F 38/20](#)

1/36 • --- mesures électriques

N Note(s) après
1/36

Note informative

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Circuits de protection contre les surcharges en général
[H 02 H](#)

11/00 --- **p.ex. de la consommation** (contrôle de la consommation électrique) ---

N Note(s) après
11/00

Note informative

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Autres dispositions pour le mesure de l'intégrale dans le temps d'une puissance ou d'un courant électriques [22/00](#)

11/12 • • --- de supports

N Note(s) après
11/12

Note informative

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Supports en général [F 16 C](#)

11/56 • --- tarifs particuliers

N Note(s) après
11/56

Note informative

Les renvois ci-après indiquent les endroits de la CIB qui peuvent également présenter un intérêt pour une recherche portant sur la matière couverte par le groupe qui précède:

Compteurs à tarif en général [G 01 D 4/00](#)

C **15/00** --- [17/00](#) à [29/00](#), [33/00](#) à [33/26](#) et [35/00](#) (détails) ---

- 19/32 • --- de température (modification des instruments pour la compensation des variations de température 1/44)
- C 22/00 --- *courant, p.ex. compteurs d'électricité* (dispositions électromécaniques à cet effet 11/00; contrôle ---)
- N 22/06 • *par des méthodes électroniques*
- N 22/08 • • *en utilisant des techniques analogiques*
- N 22/10 • • *en utilisant des techniques numériques*

ANNEXE 38 G 01 S [Project-Rapporteur : 397/GB] <CE30109F>

- C 17/08 • • • --- *indirecte 17/46; systèmes de triangulation active 17/48; systèmes passifs utilisant un ---*
- N 17/48 • • • • *Systèmes de triangulation active, c. à d. utilisant la transmission et la réflexion d'ondes électromagnétiques autres que les ondes radio (systèmes passifs utilisant un triangle parallactique G 01 C 3/10, 3/22, 3/24, 3/26; systèmes actifs pour la génération automatique de signaux de mise au point G 02 B 7/32)*

ANNEXE 38 G 01 S [Project-Rapporteur : 418/GB] <CE30113F>

- 17/00** --- **ondes radio** (photogrammétrie ou vidéogrammétrie G 01 C 11/00)

ANNEXE 39 G 01 V [Project-Rapporteur : 418/GB] <CE30114F>

- 8/00** --- **moyens optiques** (photogrammétrie ou vidéogrammétrie G 01 C 11/00; mesure des caractéristiques ---)

ANNEXE 40 G 02 B [Project-Rapporteur : 376/GB] <CE30044F>

- C 6/02 • *Fibres optiques avec revêtement (structures mécaniques pour ---*
- N 6/024 • • *avec des propriétés maintenant la polarisation*
- N 6/028 • • *le noyau ou le revêtement ayant un indice de réfraction progressif*
- N 6/032 • • *le noyau ou le revêtement n'étant pas un solide*

N	6/036	• • le noyau ou le revêtement comprenant des couches multiples
C	6/10	• --- d'ondes optiques (6/02, 6/24 ont priorité; dispositifs ---
D	6/16	(couvert par 6/02)
D	6/17	(transféré en 6/024)
D	6/18	(transféré en 6/028)
D	6/20	(transféré en 6/032)
D	6/22	(transféré en 6/036)

ANNEXE 41 **G 06 F** **[Project-Rapporteur : 399/EP]** **<CE30070F>**

C	1/00	--- à 13/00 et 21/00 (architecture de ---
N	21/00	Dispositions de sécurité pour protéger les calculateurs ou les systèmes de calculateurs contre une activité non autorisée (multiprogrammation 9/46; protection contre l'utilisation non autorisée de mémoire 12/14; appareils de distribution actionnés par carte d'identité codée ou carte de crédit codée G 07 F 7/08; surveillance antivol de matériel par une station centrale G 08 B 26/00; communications secrètes ou protégées H 04 L 9/00; réseaux de données à commutation H 04 L 12/00)
N	21/02	• par protection de composants internes spécifiques
N	21/04	• par protection de périphériques spécifiques, p.ex. de claviers ou de dispositifs d'affichage
N	21/06	• par détection de la manipulation non autorisée de, ou de l'intrusion dans, une enceinte, p.ex. un boîtier ou une salle
N	21/20	• par limitation de l'accès aux nœuds dans un système informatique ou un réseau informatique
N	21/22	• par limitation de l'accès à des programmes ou processus ou par limitation de leur manipulation
N	21/24	• par protection directe des données, p.ex. par étiquetage

ANNEXE 41 **G 06 F** **[Project-Rapporteur : 400/EP]** **<CE30047F>**

N	5/08	• • ayant une séquence d'emplacements d'emmagasinement, les emplacements intermédiaires n'étant pas accessibles pour des opérations soit de mise en file d'attente, soit de retrait de file d'attente, p.ex. utilisant un registre à décalage
---	------	---

- N 5/10
 - • *ayant une séquence d'emplacements d'emmagasinement, chacun étant individuellement accessible à la fois pour des opérations de mise en file d'attente et pour des opérations de retrait de file d'attente, p.ex. utilisant une mémoire à accès aléatoire*
- N 5/12
 - • • *Moyens de contrôle de niveau de remplissage; Moyens de résolution des conflits d'utilisation, c. à d. des conflits entre des opérations simultanées de mise en file d'attente et de retrait de file d'attente*
- N 5/14
 - • • • *pour la maîtrise du dépassement de la capacité du système ou de sa sous-alimentation, p.ex. drapeaux plein ou vide*
- N 5/16
 - • *Systèmes multiplexés, c. à d. utilisant plusieurs dispositifs similaires à accès alterné pour des opérations de mise en file d'attente et de retrait de file d'attente, p.ex. des tampons ping-pong*

ANNEXE 41 **G 06 F** **[Project-Rapporteur : 401/EP]** **<CE30051F>**

- N 7/74
 - *Sélection ou codage, à l'intérieur d'un mot, de la position d'un ou de plusieurs chiffres binaires ayant une valeur spécifiée, p.ex. détection du un ou du zéro le plus ou le moins significatif, codeurs de priorité*
- N 7/76
 - *Dispositions pour le réagencement, la permutation ou la sélection de données selon des règles prédéterminées, indépendamment du contenu des données (en fonction du contenu des données 7/06, 7/22; conversion parallèle/série ou vice versa H 03 M 9/00)*
- N 7/78
 - • *pour changer l'ordre du débit des données, p.ex. transposition matricielle, tampons du type pile d'assiettes (LIFO); Maîtrise du dépassement de la capacité du système ou de sa sous-alimentation à cet effet*

ANNEXE 41 **G 06 F** **[Project-Rapporteur : 402/EP]** **<CE30110F>**

- 7/42
 - • • *Addition; Soustraction*
- 7/44
 - • • *Multiplication; Division*
- N 7/483
 - • • *Calculs avec des nombres représentés par une combinaison non linéaire de nombres codés, p.ex. nombres rationnels, système de numération logarithmique, nombres à virgule flottante (conversion en, ou à partir de codes à virgule flottante H 03 M 7/24)*
- N 7/485
 - • • • *Addition; Soustraction*

N	7/487	• • • •	<i>Multiplication; Division</i>
N	7/491	• • •	<i>Calculs avec des nombres décimaux</i>
N	7/492	• • • •	<i>utilisant une représentation à pondération binaire à l'intérieur de chaque position</i>
N	7/493	• • • • •	<i>la représentation étant la représentation codée binaire naturelle, c. à d. le code 8421</i>
N	7/494	• • • • • •	<i>Addition; Soustraction</i>
N	7/495	• • • • • • •	<i>en mode série numérique, c. à d. ayant un seul circuit de traitement de chiffre traitant toutes les positions l'une après l'autre</i>
N	7/496	• • • • • •	<i>Multiplication; Division</i>
N	7/498	• • • •	<i>utilisant des accumulateurs de type compteur</i>
N	7/499	• • •	<i>Traitement de valeur ou d'exception, p.ex. arrondi, dépassement</i>
C	7/50	• • •	<i>Addition; Soustraction (7/483 à 7/491, 7/544 à ---</i>
N	7/501	• • • •	<i>Semi-additionneurs ou additionneurs complets, c. à d. cellules élémentaires d'addition pour une position (circuits OU EXCLUSIF H 03 K 19/21)</i>
N	7/502	• • • • •	<i>Semi-additionneurs; Additionneurs complets composés de deux semi-additionneurs en cascade</i>
N	7/503	• • • • •	<i>utilisant la commutation de retenue, c. à d. la retenue entrante étant connectée directement, ou seulement par un inverseur, à la sortie de retenue, sous commande d'un signal de propagation de retenue</i>
N	7/504	• • • •	<i>en mode série binaire, c. à d. ayant un seul circuit de traitement de chiffre, traitant toutes les positions l'une après l'autre</i>
N	7/505	• • • •	<i>en mode parallèle binaire, c. à d. ayant un circuit de traitement de chiffre différent pour chaque position (semi-additionneurs ou additionneurs complets 7/501)</i>
N	7/506	• • • • •	<i>avec génération simultanée de retenue pour plusieurs étages ou propagation simultanée de retenue sur plusieurs étages</i>
N	7/507	• • • • • •	<i>utilisant la sélection entre deux valeurs de retenue ou de somme calculées de façon conditionnelle</i>
N	7/508	• • • • • •	<i>utilisant des circuits à retenue anticipée</i>
N	7/509	• • • • •	<i>pour opérandes multiples, p.ex. intégrateurs numériques</i>
C	7/52	• • •	<i>Multiplication; Division (7/483 à 7/491, 7/544 à ---</i>
N	7/523	• • • •	<i>Multiplication uniquement</i>

- N 7/525 • • • • • *en mode série-série, c. à d. les deux opérandes étant introduits en série (7/533 a priorité)*
- N 7/527 • • • • • *en mode série-parallèle, c. à d. l'un des opérandes étant introduit en série et l'autre en parallèle (7/533 a priorité)*
- N 7/53 • • • • • *en mode parallèle-parallèle, c. à d. les deux opérandes étant introduits en parallèle (7/533 a priorité)*
- N 7/533 • • • • • *Réduction du nombre d'étapes ou d'étages d'itération, p.ex. utilisant l'algorithme de Booth, sommation logarithmique, parité-imparité*
- N 7/535 • • • • • *Division uniquement*
- N 7/537 • • • • • *Réduction du nombre d'étapes ou d'étages d'itération, p.ex. utilisant l'algorithme de Sweeney-Robertson-Tocher (SRT)*
- D 7/54 (transféré en 7/52 - 7/537)
- N 7/57 • • • *Unités arithmétiques et logiques (UAL), c. à d. dispositions ou dispositifs pour accomplir plusieurs des opérations couvertes par les groupes 7/483 à 7/556 ou pour accomplir des opérations logiques (exécution des instructions 9/30)*
- N 7/575 • • • • • *Unités arithmétiques et logiques de base, c. à d. dispositifs pouvant être sélectionnés pour accomplir soit l'addition, soit la soustraction, soit une parmi plusieurs opérations logiques, utilisant, au moins partiellement, les mêmes circuits*

ANNEXE 42	G 06 T	[Project-Rapporteur : 418/GB]	<CE30115F>
C	Titre	--- appropriées, p.ex. <i>G 01 C, G 06 K, G 09 G, H 04 N</i>)	

- N 7/256 • • • • Couches améliorant l'adhérence entre couches
- N 7/257 • • • • Couches avec des propriétés intervenant lors de l'enregistrement ou de la reproduction, p.ex. couches d'interférence optique ou couches de sensibilisation
- N 7/258 • • • • Couches réfléchissantes

ANNEXE 44 G 11 B [Project-Rapporteur : 405/GB] <CE30043F>

- N 17/041 • • • spécialement adaptés pour des disques contenus dans des cartouches
- N 17/043 • • • • Introduction directe, c. à d. sans moyens externes de chargement
- N 17/044 • • • • Introduction indirecte, c. à d. avec des moyens externes de chargement
- N 17/046 • • • • • avec des moyens de chargement pivotants
- N 17/047 • • • • • avec des moyens de chargement coulissants
- N 17/049 • • • • Introduction de disques devant être extraits de leur cartouche avant l'enregistrement ou la reproduction
- N 17/05 • • • spécialement adaptés pour des disques non contenus dans des cartouches
- N 17/051 • • • • Introduction directe, c. à d. sans moyens externes de chargement
- N 17/053 • • • • Introduction indirecte, c. à d. avec des moyens externes de chargement
- N 17/054 • • • • • avec des moyens de chargement pivotants
- N 17/056 • • • • • avec des moyens de chargement coulissants
- N 17/057 • • • spécialement adaptés pour manipuler à la fois des disques contenus dans des cartouches et des disques non contenus dans des cartouches

ANNEXE 45 H 01 H [Project-Rapporteur : 378/GB] <CE30042F>

- N 1/021 • • Matériau composite

N Note(s) après
1/021

- (1) Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
- un "matériau composite" est un matériau constitué de plusieurs matériaux différents, p.ex. d'un matériau revêtu, de matériaux disposés en couches ou de fibres de carbone dans une base ou matrice en cuivre.
- (2) La matière pouvant être classée dans plus d'un des groupes 1/023 à 1/029 doit être classée dans tous les groupes appropriés.

- N 1/023 • • • avec un métal noble comme matériau de base
- N 1/0233 • • • • et contenant des carbures
- N 1/0237 • • • • et contenant des oxydes
- N 1/025 • • • avec du cuivre comme matériau de base
- N 1/027 • • • contenant des particules ou des fibres de carbone
- N 1/029 • • • comprenant un matériau conducteur dispersé dans un support ou dans un matériau liant élastiques

ANNEXE 45 H 01 H [Project-Rapporteur : 380/GB] <CE30069F>

- C 19/00 **Interrupteurs actionnés par un organe moteur qui est rotatif autour de son axe longitudinal et qui est entraîné directement – – – p.ex. une main (collecteurs de – – –**
- N 19/03 • • Moyens pour limiter l'angle de rotation de l'organe moteur
- N 19/11 • • • avec des moyens de repérage
- N 19/635 • • • Contacts actionnés par un élément à mouvement rectiligne couplé à l'organe moteur, p.ex. broche et fente
- C 21/00 **Interrupteurs actionnés par un organe moteur en forme d'élément pivotant entraîné directement – – – p.ex. une main (interrupteurs à bascule ou à berceau 23/00; interrupteurs ayant un organe moteur à mouvement angulaire dans plus d'un plan 25/04)**
- D 21/62 (couvert par 19/56)
- D 21/64 (couvert par 19/36)
- D 21/66 (couvert par 19/40, 19/44)
- D 21/68 (couvert par 19/46)
- D 21/70 (couvert par 19/48)

D	21/72	(couvert par 19/50)
D	21/74	(couvert par 19/52)
D	21/76	(couvert par 19/54)
D	21/78	(couvert par 19/58)
D	21/80	(couvert par 19/36, 19/46, 19/50, 19/60)
D	21/82	(couvert par 19/36, 19/46, 19/50, 19/62)
D	21/84	(transféré en 19/635, couvert par 19/36, 19/46, 19/50)
	23/00	Interrupteurs à bascule ou à berceau, c. à d. interrupteurs caractérisés en ce qu'ils sont actionnés par basculement d'un organe de l'interrupteur en forme de bouton à bascule
N	Note(s) après 23/00	

Dans le présent groupe, l'expression "à bascule" désigne un mouvement de pivotement dans un seul plan autour d'un axe parallèle à la plaque frontale de l'interrupteur et situé sensiblement à égale distance des extrémités du bouton à bascule.

ANNEXE 45	H 01 H	[Project-Rapporteur : 382/GB]	<CE30101F>
N	89/00	Combinaisons de plusieurs types d'interrupteurs électriques, de relais, de sélecteurs et de dispositifs de protection d'urgence, non couvertes par un seul des groupes principaux précédents	
N	89/02	• Combinaison d'un interrupteur actionné par clé avec un interrupteur actionné manuellement, p.ex. interrupteurs d'allumage et d'éclairage	
N	89/04	• Combinaison d'un interrupteur actionné thermiquement avec un interrupteur actionné manuellement	
N	89/06	• Combinaison d'un circuit à réarmement manuel avec un contacteur, c. à d. le même circuit étant commandé à la fois par un dispositif de télécommande et un dispositif de protection	
N	89/08	• • les deux dispositifs utilisant la même paire de contacts	
N	89/10	• • • chaque dispositif commandant un des deux contacts coopérants	

ANNEXE 46	H 01 L	[Project-Rapporteur : 409/NO]	<CE30018F>
23/488	<Inchangé(e)>		

[Fin des annexes techniques et du document]